



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chambres de commerce et d'industrie

Question écrite n° 37223

Texte de la question

M. Philippe Cochet appelle l'attention de M. le ministre du redressement productif sur les imprécisions contenues dans le « rapport sur les interventions économiques en faveur des entreprises » réalisé dans le cadre de la modernisation de l'action publique engagée par le Gouvernement. Il tient à souligner un certain nombre d'erreurs et de contre-vérités figurant dans les fiches relatives aux réseaux consulaires. À titre d'exemple, le rapport fonde son argumentation sur une version obsolète de l'article L. 710-1 du code du commerce, révisé en 2010, faisant ainsi l'impasse sur nombre de missions confiées par la loi aux chambres de commerce et d'industrie. Le rapport écrit par MM. Queyranne, Jurgensen et Demael omet de mentionner toutes les nouvelles missions que l'État a récemment transférées aux CCI sans contrepartie financière. Par ailleurs, ce rapport n'indique pas que l'évolution des taxes affectées aux CCI est inférieure à l'évolution des ressources fiscales des collectivités territoriales. Les auteurs du rapport confondent également dans l'analyse des excédents budgétaires des CCI le résultat comptable et le solde budgétaire. Enfin, le rapport poursuit une analyse partisane en précisant que les CCI ne disposent pas d'une comptabilité analytique alors que celles-ci en disposent de longue date leur permettant de justifier de la ressource fiscale à l'euro près. Face à des erreurs manifestes, il lui demande s'il entend néanmoins continuer à apporter crédit à ce rapport dans la mise en place de la modernisation de l'action publique.

Texte de la réponse

La mission Queyranne-Demaël-Jürgensen sur les interventions économiques en faveur des entreprises a présenté son rapport au ministre du redressement productif le 18 juin 2013, après quatre mois de travaux. Cette mission s'inscrivait dans le cadre de la politique de modernisation de l'action publique (MAP) pilotée par le Premier ministre. L'objet de cette mission était d'analyser les 46,5 Mds€ de dépenses publiques, à raison de 40 Mds€ pour l'État et de 6,5 Mds€ pour les collectivités territoriales, consacrés au soutien des entreprises et aux autres acteurs économiques (investisseurs, salariés, organismes sans but lucratif), sous diverses formes (subventions, prêts, garanties, avances, réductions d'impôt et de cotisations sociales), dans le but de proposer des simplifications et des rationalisations permettant de dégager jusqu'à 2 Mds€ d'économies au titre de 2014 et 2015. Les propositions de la mission s'articulent autour de trois grandes orientations : conforter les interventions les plus pertinentes, réformer les aides et soutenir les moins justes et les moins efficaces, simplifier les dispositifs. La mission a chiffré à 400 M€ la réduction possible du montant des taxes affectées aux deux réseaux consulaires en 2014 et 2015. A l'occasion du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique du 17 juillet 2013, le Gouvernement a notamment décidé de recentrer ses interventions économiques autour de quatre priorités (innovation, industrie, investissement et international) et de rationaliser les aides aux entreprises en supprimant les doublons et les dispositifs inéquitables ou inefficaces, afin de permettre, dès l'année 2014, au moins 1,1 Md€ d'économies et 2 Mds€ en 2015. C'est dans ce contexte qu'il a été décidé que les ressources des organismes consulaires seraient revues à la baisse. Le projet de loi de finances pour 2014 précise les modalités de cette baisse pour l'année 2014. Au-delà de la question du financement, le Gouvernement oeuvre à un renforcement du pilotage stratégique des réseaux consulaires au moyen de contrats d'objectifs et de

performance. Un pacte de confiance et un contrat d'objectifs et de performance ont été signés le 28 mai 2013 entre l'Etat et l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI). Le contrat d'objectifs et de performance sera décliné au niveau local entre l'Etat et les chambres de commerce et d'industrie régionales, dans les conventions d'objectifs et de moyens.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37223

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Artisanat, commerce et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9606

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11306